

ENTREPRENEURS DANS LES JEUX VIDEO : DOIS-JE PRENDRE UNE ASSURANCE SPECIFIQUE ?

Entreprendre dans les jeux vidéo, c'est aussi s'assurer que vous êtes bien protégé.

Si le concours d'un avocat est primordial, il faut également ne pas faire l'impasse sur l'assurance et la protection qu'elle apportera.

Dans le prolongement de mon ouvrage « Tout savoir pour entreprendre dans l'univers des jeux vidéo » la question de l'assurance est revenue plusieurs fois, me conduisant à vous écrire cette nouvelle fiche expert.



I. Quels sont les risques que vous encourez ?

Au-delà de la problématique intellectuelle, vous pouvez être confronté à :

- Des réclamations clients,
- Des attaques de concurrents,
- Des risques avec des salariés,
- Des contentieux avec des tiers,
- Des fautes professionnelles,
- Des retards de livraison,
- Des accusations en diffamation,
- Des défauts de performances.

Comme vous le constatez, tous ces risques ne sont pas anodins et peuvent entraîner des conséquences commerciales et financières dramatiques pour la pérennité de votre entreprise avec des procédures judiciaires parfois très longues et coûteuses.

II. Que peut vous apporter une assurance ?

Une RC professionnelle pourra vous couvrir pour la plupart de ces risques lorsque, dans le cadre de votre exercice professionnel, vous causez un dommage à un tiers (clients, co-contractants, partenaires, sous-traitants, concurrents...).

Une bonne RCP pour un entrepreneur dans les jeux vidéo doit pouvoir couvrir les risques suivants :

- Manquements contractuels (défauts de performance, retards de livraison, non-conformité à la commande),
- Fautes professionnelles (erreurs, omissions et négligences y compris celles de vos salariés),
- Propriété intellectuelle (contrefaçon de droit d'auteur, marques, dessins, models...),
- Atteinte à la vie privée (diffamation et dénigrement),
- Concurrence déloyale et parasitisme (usurpation de nom, enseigne, non de domaine, charte graphique...),
- Fourniture de produits défectueux,
- Perte de données de vos clients.

III. Qui peut vous accompagner ?

Si toutes les compagnies d'assurances proposent des RCP, assurez-vous, dès le départ, que votre secteur d'activité est bien couvert pour ces risques spécifiques et que celle choisit connaît votre métier.

Le SNJV recommande le cabinet CRF Assurances qui est expert en jeux vidéo depuis 1999 avec une offre spéciale réservée aux adhérents du SNJV.

Sans vouloir leur faire de la publicité, il me semble important de travailler avec des spécialistes.

Leurs coordonnées :

CRF Assurances

Tel : 01 55 46 80 60

E-mail : contact@crfassurances.com

Ne risquez pas le Game Over...protégez-vous des risques liés à votre métier.

[Pour acheter mon livre « Tout savoir pour entreprendre dans l'univers des jeux vidéo, c'est ici](#)

